

VILLE DE SAINT-DIE-DES-VOSGES

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

24 octobre 2014 – n° 8b
140136

ATTRIBUTION DE SUBVENTION AUX ASSOCIATIONS

Il est proposé d'attribuer, sur les crédits inscrits par Décision Modificative, la subvention suivante pour participer aux dépenses de fonctionnement de l'association indiquée ci-après.

LE CONSEIL

Après en avoir délibéré,

- AUTORISE le Maire à verser la subvention à l'association telle que définie ci-dessous :

Fonction 5121 : - Association des victimes du séisme de la région de Saint-Dié.....10 000 €
(solidarité)

ADOpte A L'UNANIMITE

Extrait certifié conforme
Le Maire,



(Signature)
David VALENCE

Nombre effectif des Membres
du Conseil Municipal..... 35

Séance du 24 octobre 2014

Nombre des Membres en
exercice..... 35

Nombre des Membres présents
à la séance..... 30

Procurations 5

Le Conseil Municipal réuni en session ordinaire sous la présidence de David VALENCE, Maire, assisté de Bruno TOUSSAINT, Claude KIENER, Vincent BENOIT, Jean-Paul BESOMBES, Dominique CHOBOUT, Patrick ZANCHETTA, Caroline PRIVAT, Marc FRISON-ROCHE, Nicolas BLOSSE, Adjoints.

Etaient présents :

David VALENCE, Bruno TOUSSAINT, Claude KIENER, Vincent BENOIT, Jean-Paul BESOMBES, Dominique CHOBOUT, Patrick ZANCHETTA, Caroline PRIVAT (*sortie au point n° 8b*), Marc FRISON-ROCHE, Nicolas BLOSSE, Jacqueline THIRION, Marie-France LECOMTE, Marie-Claude ANCEL, François FICHTER, Roselyne FROMENT, Gina FILOGONIO, Ousseynou SEYE, Johann RUH, Issam BENOUDA, Sabriya CHINOUNE, Mustafa GUGLU, Pierre JEANNEL, Christopher ZIEGLER, Michel CACCLIN (*a quitté la séance à compter du point n° 3*), Serge VINCENT (*sorti du point n° 7 au point n° 8b*), Orhan TURAN, Christine URBES, Ramata BA, Nadia ZMIRLI, Nathalie TOMASI

Excusés et ont donné procuration :

Françoise LEGRAND	à	David VALENCE
Marie-José LOUDIG	à	Jean-Paul BESOMBES
Isabelle de BECKER	à	Bruno TOUSSAINT
Christine FELDEN	à	Claude KIENER
Jean-Louis BOURDON	à	Nadia ZMIRLI

Monsieur Pierre JEANNEL est désigné en qualité de SECRETAIRE DE SEANCE.
